
Lettre du représentant Milhaud, en mission près l'armée du Rhin, qui rend compte de ses opérations et des mesures prises par les représentants Saint-Just et Lebas pour déjouer un complot, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Edouard Jean-Baptiste Milhaud

Citer ce document / Cite this document :

Milhaud Edouard Jean-Baptiste. Lettre du représentant Milhaud, en mission près l'armée du Rhin, qui rend compte de ses opérations et des mesures prises par les représentants Saint-Just et Lebas pour déjouer un complot, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 120-121;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40307_t1_0120_0000_17;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit l'hommage fait au nom du citoyen Nicolas (1).

« Citoyens,

« Le citoyen Nicolas, ancien fabricant d'armes à la manufacture de Saint-Étienne, me charge de faire, en son nom, un don à la République de cinq fusils avec leur baïonnette. Vous n'en voyez ici que quatre, le cinquième est entre les mains d'un brave sans-culotte auquel je l'ai prêté il y a quelque temps, et qui se trouve, dans ce moment, dans un détachement de l'armée révolutionnaire qui opère dans le département de l'Oise.

« Je demande la mention honorable du don et l'insertion au *Bulletin*. »

La commune de Lisieux fait passer le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'envoi du procès-verbal (3).

Les membres du conseil général de la commune de Lisieux, au citoyen Jouenne, député à la Convention nationale.

« Lisieux, le 18 de brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen représentant,

« Tu n'as cessé, depuis que tes concitoyens t'ont rendu dépositaire de leur confiance, de donner des preuves de ton zèle et de ton attachement pour eux. Tu leur continueras tes soins, nous y comptons, et tu nous en donneras une nouvelle preuve en mettant sous les yeux de la Convention le procès-verbal de la fête célébrée ces jours derniers en mémoire des martyrs de la liberté. S'il était possible que tu en fisses insérer mention honorable dans le *Bulletin de la Convention*, tu ajouteras à notre reconnaissance.

« Salut et fraternité.

(Suivent 7 signatures.)

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (4).

La commune de Lisieux adresse à la Convention le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté, Marat et Lepeletier.

La Société populaire de Blois félicite la Convention sur la rigueur de ses mesures, et demande que tous ceux qui ont trempé dans la conspiration fédéraliste ou voté l'appel au peuple, soient remplacés (5).

Suit un extrait de l'adresse de la Société populaire de Blois, d'après le Bulletin de la Convention (1).

La Société populaire de Blois félicite la Convention sur ses travaux, notamment sur le décret salulaire qui expulse de son sein les membres corrompus; elle demande que tous ceux qui ont trempé dans la conjuration du fédéralisme, qui ont voté pour l'appel au peuple, et pour la détention du tyran, soient remplacés.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

Plusieurs communes et Sociétés populaires félicitent la Convention sur l'énergie de sa conduite. La Société de Blois la remercie surtout de s'être purgée des fédéralistes qui, de son sein, avaient jeté le germe de la discorde et de la guerre civile dans toute la République.

Le citoyen Milhau (Milhaud), représentant du peuple près l'armée du Rhin, rend compte de ses opérations et des mesures prises par les représentants du peuple Saint-Just et Lebas, qui ont déjoué l'infâme complot de livrer Strasbourg à l'ennemi. Ils envoient le neveu du général autrichien Vurmser, qui a été fait prisonnier dans cette ville.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de Milhaud, représentant du peuple près l'armée du Rhin (4).

Les représentants du peuple près l'armée du Rhin, à la Convention nationale.

« A Strasbourg, le 16^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« La terreur est à l'ordre du jour sur cette frontière; les tribunaux révolutionnaire et militaire rivalisent de sévérité contre les égoïstes et les conspirateurs.

« Tous les riches contre-révolutionnaires et fanatiques des villes et des campagnes sont arrêtés par nos ordres; nous croyons que leurs trésors, qui sont encore sous le scellé, produiront à la République plus de 15 millions en assignats et numéraire.

« Trois ou quatre jugements du tribunal révolutionnaire ont fait verser dans les caisses publiques plus de 600,000 livres d'amende.

« Nos collègues Saint-Just et Lebas ont fait déporter dans l'intérieur tous les corps admi-

(1) *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793).

(2) *Auditeur national* [n° 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1].

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 189.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 737; *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793); *Moniteur universel* [n° 55 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 223, col. 1]; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 421, p. 307); Anlard: *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 263.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 189.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(4) *Auditeur national* [n° 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1].

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 189.

nistratifs, et nous avons fait arrêter et déporter à Dijon tout l'état-major de la garde nationale.

« C'est ainsi que l'infâme complot de livrer Strasbourg à l'ennemi s'exécute.

« Plusieurs officiers supérieurs et soldats ont été fusillés à la tête des camps.

« Le peuple sans-culotte se réveille; l'armée du Rhin s'électrise, celle des rois et des esclaves recule déjà d'effroi; l'aile droite des ennemis vient d'abandonner deux lieues de terrain et plusieurs villages dont les habitants fanatiques ont émigré.

« Nous vous envoyons le neveu du général autrichien Wormser (Wurmser) qui a été pris à Strasbourg.

« Du renfort de cavalerie et l'armée des despotes sera bientôt anéantie (1).

« Salut et fraternité.

« J.-B. MILHAUD. »

La Société républicaine de Tours témoigne l'indignation que lui a inspirée l'attentat horrible commis sur la personne de Beauvais, représentant du peuple. Ils demandent vengeance d'une telle atrocité, et que le peuple anglais, s'il ne s'empresse de la réparer, soit l'objet d'une exécution éternelle.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse de la Société républicaine de Tours (3).

Adresse de la Société républicaine de Tours, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Un attentat horrible vient d'être commis sur l'un de vous au mépris de toutes les lois de la guerre, au mépris de la sainte humanité: Beauvais, le mandataire, le représentant d'un peuple libre, Beauvais vient d'être livré aux mains des bourreaux par ces barbares insulaires qui ne se paraient du masque de la liberté que pour tenter d'asservir les autres peuples de la terre. Le cœur frémit d'indignation et de rage au récit d'une pareille atrocité.

« Pères de la patrie, la France entière crie vengeance, et sa voix ne sera pas entendue en vain. Nous aimons à croire, pour l'honneur de l'humanité, que le peuple anglais désavouera un crime dont l'histoire n'offre point d'exemple; s'il ne s'empressait de le faire, s'il ne se hâtait d'en demander une justice éclatante, décrétez solennellement que le peuple français lui voue une exécution éternelle, et qu'il lavera dans le sang de ses derniers neveux l'injure sanglante faite à la représentation nationale.

« L. TEXIER-OLIVIER, président; LEROUX, secrétaire; CHALMEL, secrétaire. »

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 217, col. 2].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 182.

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.

La Société révolutionnaire de Thonon, département du Mont-Blanc; le tribunal criminel du département de la Haute-Vienne; le conseil général de la commune de Lille (1), la Société populaire de Roye, département de la Somme; les envoyés des assemblées primaires du district de Joigny; le nouveau tribunal civil du district de Tartas; les membres du conseil général de la commune de Seyssel, département de l'Ain, et du comité de surveillance de la même ville; les montagnards de Magnac (2), district du Dorat; les républicains de la Souterraine; la section Lepelletier (3), ci-devant Quatre-Vingt-Douze, félicitent la Convention sur la sagesse et la fermeté de ses opérations: tous la conjurent de demeurer à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

(Suivent ces diverses adresses.)

A.

Adresse de la Société révolutionnaire de Thonon (5).

« Thonon, le 4^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Vous avez rejeté loin de vous et mis sous le glaive de la loi les membres gangrenés et les traîtres; il vous reste à chasser tous les crapauds du marais.

« L'étincelle sortie du sein de la Montagne a électrisé toutes les parties de la France. A votre exemple, citoyens législateurs, les Sociétés populaires, qui vous doivent leur existence constitutionnelle, se sont épurées. Celle de Thonon, dite des Marseillais, trop longtemps entravée par les feullants et les modérés, s'est relevée sous le nom de Société révolutionnaire, s'est consacrée à la surveillance des autorités constituées et de l'entière exécution de tous les décrets révolutionnaires sur lesquels sont fondés le crédit des assignats, la destruction de l'agiotage et le salut de la patrie. Nos premiers élans ont été ceux de la reconnaissance envers la sainte Montagne, dont les travaux sublimes et la fermeté héroïque assureront le bonheur du peuple français. Nous unissons nos vœux à ceux des autres Sociétés qui vous invitent, intrépides Montagnards, à rester à votre poste, jusqu'à ce que les objets soumis au grand ordre du jour soient épuisés et que tous les ennemis de l'égalité, de la liberté et de l'unité de la République soient terrassés.

« La Société révolutionnaire de Thonon, chef-lieu de district, département du Mont-Blanc.

« A. CHARLES, président; MICHAUD Louis-Albert, secrétaire; BONNEFOY, secrétaire. »

(1) Il est probable qu'il s'agit de Nîmes et non de Lille. Voy. ci-après p. 163, parmi les pièces non mentionnées au procès-verbal, la pétition de la commune de Nîmes et même page la note n° 3.

(2) Aujourd'hui Magnac-Laval.

(3) Cette adresse n'a pas été retrouvée.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 190.

(5) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 780.